



Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°01/24

Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion 2023

L'an deux mille vingt-quatre
et le deux février
le Comité Syndical du Syndicat mixte
de gestion des nappes de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Jean-Pierre FRICKER, M. Patrick GRIMALDI, Mme Jacqueline HERVY, M. Daniel HIGLI, M. André MANELLI, M. Olivier MICHEL, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, M. Frédéric SABATIER, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER

➤ Procurations :

de Madame Anne-Claire ORIOL à Monsieur André MANELLI
de Monsieur Didier KHELFA à Madame Marylène BONFILLON
de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT
de Mme Monique ARAVECCHIA à Mme Marie-France SOURD

➤ Membres à voix consultative :

M. Jean-Louis PLAZY

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 18
Procurations : 4
Membres à voix délibérative (présents + procurations) : 22

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel HIGLI

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction M57,

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Madame la Trésorière Principale a transmis le compte de gestion de l'exercice 2023 au Syndicat Mixte.

Après s'être assuré que la receveuse a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion reflète la situation du Compte Administratif 2023,

Les résultats du compte de gestion 2023 se présentent de la manière suivante :

Recettes 2023	Dépenses 2023	Résultats de l'exercice 2023	Résultats reportés 2022	Résultats de clôture 2023
Section de fonctionnement				
1 205 073.44 €	1 032 032.70 €	+173 040.74 €	+522 504.98 €	+695 545.72 €
Section d'investissement				
134 871.98 €	93 672.14 €	+41 199.84 €	+32 402.94 €	+73 602.78 €
Total		+214 240.58 €	+554 907.92 €	+769 148.50 €

Le Comité :

OUI l'exposé de Madame la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE le compte de gestion 2023,

AUTORISE Madame la Présidente à signer le compte de gestion 2023,

AINSI fait et délibéré à Entressen, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du SYMCRAU,
Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.